

NAISSANCE DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

(extraits du cahier du Chatefp n°1 octobre 1998)

Emergence d'une administration spécifique

Les années 1891 et 1892 peuvent donc être considérées comme fondatrices d'une véritable administration du travail, même si le terme travail apparaît seulement dans l'intitulé du ministère le 14 mars 1906¹. Existent en effet désormais :

- une administration centrale spécifique (Office du travail en 1892, direction du travail constituée progressivement de 1895 à 1899) ;
- des organes consultatifs dont le premier est constitué par le conseil supérieur du travail (1891)
- une administration de terrain : l'inspection du travail (1892).

En même temps, à partir de 1894, un service chargé de la prévoyance sociale se met en place.

Avant l'arrivée de René Viviani, premier ministre du travail, le 25 octobre 1906, seize ministres se succéderont de 1891 à 1906 à la tête de ce département du commerce et de l'industrie, chargé du travail. Parmi eux :

Jules Roche	17 mars 1890 - 5 décembre 1892
Jules Siegfried	6 décembre 1892 - 3 mars 1893
Victor Lourties	30 mai 1894 - 25 janvier 1895
Emile Mesureur	novembre 1895 - 28 avril 1896
Pierre Maruejols	28 juin 1898 - 31 octobre 1898
Alexandre Millerand	22 juin 1899 - 6 juin 1902
Georges Trouillot	7 juin 1902 - 24 janvier 1905
Fernand Dubief	25 Janvier 1905 - 12 novembre 1905
Georges Trouillot	13 novembre 1905 - 14 mars 1906
Gaston Doumergue	13 avril 1906 - 24 octobre 1906

Tout au long de cette période où se discute la création du ministère du travail les nombreux rapports élaborés par le conseil supérieur du travail et l'Office nourrissent la réflexion et l'action des hommes politiques, notamment deux des ministres chargés du travail, Jules Roche et Alexandre Millerand.

Le projet d'un ministère des Affaires sociales d'Edouard Vaillant

Edouard Vaillant reste l'exemple même du socialiste révolutionnaire et il suit les traces de Camille Raspail.

En 1894, il avouera sans détour :

Si le prolétariat se déclarait satisfait, cela serait un vrai malheur. Le grand bienfait des conquêtes partielles, c'est qu'elles ne le satisfont au contraire jamais et ne font qu'aviver les exigences, car il sait bien qu'au fond, il a droit à tout.

Député socialiste, il dépose une proposition de loi sur le bureau de l'Assemblée le 30 octobre 1894 ayant pour objet la création d'un *ministère du travail de l'hygiène et de l'assistance publique*. Il veut cette nouvelle institution au service du prolétariat menacé aussi bien dans son travail que dans sa santé ou ses conditions d'existence. Il justifie ainsi son projet :

¹ Ministère Sarrien, dans lequel Gaston Doumergue détient le portefeuille du commerce, de l'industrie et du travail.

"Le prolétaire, dénué de propriété et de tout capital, n'est qu'une force de travail, vivante et périssable, obligée de se louer au jour le jour pour se renouveler, durer, et ne recevant au plus, sous forme de salaire, que ses frais d'entretien".

Ces frais d'entretien, ce salaire, le prolétaire ne les reçoit qu'exceptionnellement en quantité suffisante pour vivre d'une vie humaine et durer un âge d'homme. Le plus souvent usé de bonne heure, il est rejeté de l'atelier dans la misère.

Ce n'est pas seulement un travail trop grand pour ses forces qui le rend vieux avant le temps et trop faible pour que le patron le garde ; l'insécurité, l'insalubrité de l'atelier, du domicile, hâtent encore cette inévitable déchéance de l'existence prolétaire.

Enfin, le fléau du travail industriel et agricole, la conséquence nécessaire et croissante de la production capitaliste, le chômage, vient, en leur pleine vigueur, abattre les forces, l'énergie du travailleur, et en fait, ainsi que sa famille, la proie du désespoir et de la faim.

Vaillant était obsédé par le morcellement du domaine social entre plusieurs ministères. Il préconisait une organisation nouvelle et la création d'un département ministériel unique, ainsi organisé :

- * Direction du travail,
- * Direction de l'hygiène et de la médecine publique,
- * Direction de l'assistance publique,
- * Direction de la statistique.

Cette description, bien qu'incomplète, offre un modèle plausible d'administration du travail et du domaine social.

Mais ce projet n'a pas été entériné. En 1903, il propose un nouveau projet de ministère du travail et de la santé publique dans lequel le domaine de l'assurance occupe une grande place.

Cette idée est apparue trente années avant qu'un département similaire soit créé en 1924 avec le ministère du travail, de l'hygiène, de l'assurance et de la prévoyance sociales. Celui-ci fut démantelé en 1930 lors de la création d'un ministère de la santé. Comme le souligne J-A Tournier, la force de l'idée d'Edouard Vaillant qui consistait à créer un ministère de synthèse procédait moins d'un pur souci d'améliorer la gestion administrative que du désir d'exprimer sur le plan institutionnel l'unité de l'existence laborieuse, unité excluant toute séparation entre les questions sanitaires et les questions strictement salariales.

A compter de 1956, année du premier Ministère des affaires sociales confié à Albert Gazier, renaîtra périodiquement l'idée d'un *grand ministère social*.

Autres propositions

En 1897, Charles Dutreix, député socialiste de l'Aube, bien instruit des tendances nouvelles, demande, dans l'esprit d'Edouard Vaillant, la réunion de tous les services qui traitent des questions du travail.

Il pose la question suivante :

Existe-t-il à l'heure actuelle dans les pouvoirs publics, tels qu'ils sont établis, une institution qui corresponde à l'état de choses nouveau et soit à même de répondre aux besoins impérieux d'une situation si intéressante pour le bien public ?

La réponse de la chambre est encore négative.

Charles Benoist, professeur d'histoire constitutionnelle à l'Ecole libre des Sciences Politiques et qui sera plus tard député, écrit une série d'articles sur l'organisation du travail dont l'un, en janvier 1899, aborde la création d'un ministère. Après avoir évoqué les conséquences de la révolution industrielle et l'apparition en Europe d'une législation du travail, il fait la remarque suivante :

Par le fait même que la législation du travail sera de plus en plus une fonction essentielle de l'Etat, pour remplir cette fonction essentielle, il faut à l'Etat un organe spécial : et aussi bien l'organisation suppose l'organe.

L'abbé Lemire¹, l'un des *abbés démocrates*, dépose le 23 novembre 1899, en compagnie de Groussier², député socialiste, un projet de résolution invitant le gouvernement à préparer une loi tendant à créer un ministère du travail.

La Chambre vote la résolution, mais le gouvernement Waldeck-Rousseau se désintéressera complètement de cette suggestion.

Le 19 novembre 1904, Lemire déposera un nouveau projet qui suscitera une certaine attention de la part du gouvernement, mais ce projet de résolution, de même que la troisième proposition de la loi Vaillant quatre mois plus tard, ne connaîtra aucune suite concrète.

Un vrai ministère du travail

*"Accostage décisif : c'en est fini du possible, du souhaitable et, à plus forte raison de l'idéal. Il faut maintenant s'en rapporter au réel, tel qu'il est donné, actualisé, que ce réel soit ou non décevant"*³

C'est Clemenceau, ami de Camille Raspail, qui donnera forme à cette réalité. Pourtant, il s'est plus éloigné de la classe ouvrière, dont il apparaît à certains comme un adversaire redoutable⁴. Au moment où Clemenceau se voit confier le ministère de l'intérieur, il aura à faire face à diverses grèves au cours de l'année 1906, particulièrement celle des mineurs après la catastrophe de Courrières.

Le 21 octobre 1906, après la démission de Sarrien, il est chargé de constituer le nouveau cabinet.

Les choses vont désormais aller très vite, et le 23 octobre *La Petite République*, qui avait déjà évoqué le projet, fait part de la création d'un *ministère du travail et de l'hygiène* sur proposition d'Aristide Briand, en citant le nom du ministre pressenti, René Viviani, député socialiste indépendant.

La nouvelle est accueillie avec enthousiasme et l'on parle du *coup de maître* de Clemenceau.

Le 25 octobre 1906, en même temps que la liste des membres du nouveau gouvernement, est publié le décret instituant le ministère du travail et de la prévoyance sociale, lequel, au journal officiel, sera précédé d'un rapport de Clemenceau. précédé d'un rapport de Clemenceau.

Décret du 25 octobre 1906

Art. 1^{er}. - Il est créé un ministère du travail et de la prévoyance sociale.

Art. 2. - Ce ministère a dans ses attributions les services actuels du ministère du commerce, de l'industrie et du travail ressortissant : 1° à la direction du travail, sauf le comité consultatif des arts et manufactures, les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, la dynamite et les explosifs divers ; 2° à la direction de l'assurance et de la prévoyance sociales (budget ordinaire du ministère du commerce et de l'industrie : chapitres 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 36) : - la direction de la mutualité (budget ordinaire du ministère de l'intérieur : chapitres 14, 15, 16, 17, 18, 19, 19 bis) : - les services dépendant du ministère des travaux publics, concernant l'application des lois et règlements sur les conditions du travail dans les mines, minières et carrières ; ainsi que les mesures de prévoyance et d'assistance en faveur des ouvriers mineurs (budget ordinaire du ministère des travaux publics : chapitres 3, 40, 41, 54).

Il ne s'agissait pas d'une création de toutes pièces, mais d'un rassemblement de services épars dans divers ministères. Le nouveau ministère n'aura pas vocation de modifier le rapport des forces économiques, il aura un rôle social et humain dont l'objet principal sera de veiller au respect des personnes.⁵

¹ - L'abbé Jules Lemire (1858-1928), député d'Hazeubrouck de 1893 à sa mort, créateur en 1903 du congrès des jardins ouvriers, fut combattu par les milieux conservateurs et les autorités ecclésiastiques.

² - Chef de file du parti socialiste révolutionnaire.

³ - J.A. Tournemire - ibidem p. 169

⁴ - Ibidem p.125

⁵ - Ibidem p. 180.

Si Louis Blanc ne cache pas sa grande satisfaction en redoublant d'éloges à l'égard de Clemenceau, cette initiative n'a pas recueilli toutes les faveurs de la presse de gauche.

De son côté, Félix Méline, l'ancien président du conseil, se fait le reflet de l'opposition conservatrice. Il reproche à Clemenceau d'être tombé dans un piège tendu par Vaillant et consorts et de s'être rendu prisonnier des collectivistes¹.

Le 28 novembre 1906, le nouveau ministre, Viviani, intervenait à la chambre des députés pour justifier la création de ce dixième ministère et présenter ses projets.

Cette intervention, remarquée par son éloquence, a dû son succès plus aux deux professions de foi de l'orateur, une leçon de socialisme et l'apologie de l'anticléricalisme, qu'à un programme précis.

Le nouveau ministre reste modeste quant aux réformes envisagées : il s'efforcera de faire voter la loi sur les retraites ouvrières, ainsi que celle sur la journée de travail de 10 heures et une autre sur le contrat collectif. Mais il ne manque pas de préciser :

"Et ensuite, j'aborderai ces réformes dont je ne veux pas faire ici l'énumération et la nomenclature. Ce qui importe, en effet, ce n'est pas de savoir quelles réformes le Gouvernement doit viser, c'est de savoir l'état de coeur et d'esprit avec lequel il les envisage."

Les socialistes indépendants (amis de Viviani) demandèrent l'affichage de son discours. Chaque commune de France connaîtra ainsi l'existence du ministère du travail.

Lors du vote des premiers crédits destinés au ministère du travail, l'unité parfaite de la chambre se réalise, le projet étant approuvé par 483 voix contre 21.

Par cette création, le Gouvernement montrait sa ferme volonté de témoigner sa sollicitude aux travailleurs en rendant plus cohérente la législation ouvrière et plus rapide sa réforme. Le nouveau ministère sera compétent pour tout ce qui concerne la condition des salariés, dispositions relatives à leur statut juridique et leurs conditions de travail, mais aussi leur protection sociale.

C'est dans le même esprit que, dès l'origine, la Mutualité est comprise dans les attributions du Ministère du travail et de la Prévoyance sociale. Car la Mutualité, reprise sous une forme moderne des organisations d'entraide des corporations de l'Ancien Régime, découle étroitement de la condition des travailleurs².

Les attributions du ministère s'étendent encore à d'autres domaines : coopération, artisanat, épargne, logement social.

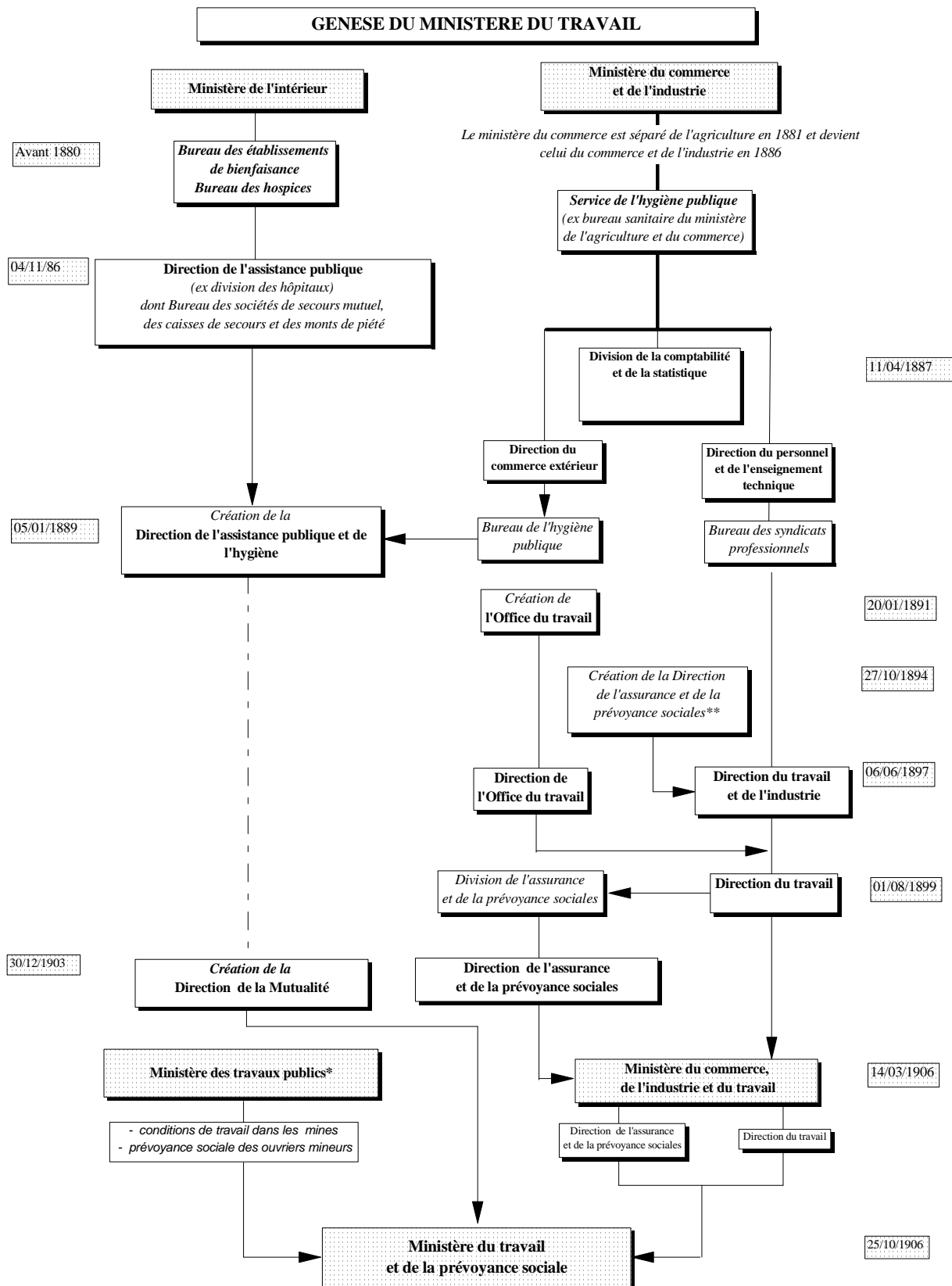
Une information abondante à l'époque

Le mouvement des idées était important à la fin du XIX^{ème} siècle et, le militant ouvrier disposait de nombreux moyens d'information si l'on en juge par quelques titres de périodiques de l'époque :

- *Bulletin de l'Office du travail*
(devenu *Bulletin du ministère du travail*)
- *Revue de la prévoyance sociale*
- *Revue philanthropique*
- *Revue des retraites ouvrières et paysannes*
- *Bulletin des sociétés de secours mutuel*
- *Annuaire du travail*
- *Annuaire de la législation sociale*
- *Bulletin de l'inspection du travail*
- *Rapports sur la loi du 2 novembre 1892*
(20 gros volumes de 1894 à 1913)

¹ - Ibidem p. 181

² - M. Bargeton - Historique des ministères du travail, de la santé publique et des affaires sociales - Rev. Fr. aff. soc. N°1 Janv.1971 : p.75



* Les ministères du commerce et des travaux publics, très souvent réunis, ont été définitivement séparés en juillet 1889.

** Création éphémère d'une direction de l'assurance de la prévoyance sociales, absorbées l'année suivante par la direction du travail et de l'industrie.

